

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 38 (1967)

**Heft:** 8

**Artikel:** Tourisme et aménagement : péril pour nos campagnes

**Autor:** Walz, T.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825265>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Tourisme et aménagement: péril pour nos campagnes

par T. WALZ, architecte à Zuoz

*Nous publions ci-dessous le texte d'une conférence faite récemment sous le titre de « Politique de peuplement des campagnes grisonnes — Physionomie de la décennie à venir » lors de l'assemblée du Groupe de planification de l'aménagement régional Heinzenberg-Domleschg à Thusis. Pourquoi reproduire, dans une revue jurassienne, une étude sur les problèmes de l'aménagement dans les Grisons ? On peut en effet se poser la question, mais on ne manquera pas de saisir, à la lecture de ce texte, l'étonnante similitude des problèmes qui, dans ce domaine, se posent dans le Jura et les Grisons. A l'heure où l'ADIJ fait porter sur les tâches d'aménagement l'essentiel de ses efforts, on ne pourra manquer de lire avec intérêt les considérations d'un spécialiste grison en la matière.*

*La rédaction*

A notre époque où tout évolue avec grande rapidité, des prévisions de la prochaine décennie sembleraient entreprise téméraire : toutes les prophéties ne se sont-elles pas, jusqu'ici, révélées imprécises ? Je saisirai l'exemple des pronostics en matière de détention de véhicules à moteur. Le degré de motorisation prédit pour 1965 ne fut-il pas atteint en 1959 déjà ? Il en advint de même dans d'autres domaines.

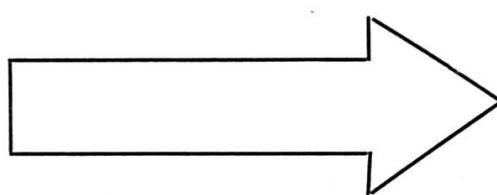
Aujourd'hui cependant, certains processus d'expansion semblent se dérouler plus posément que jadis, et dans des proportions mieux décelables. L'extension des agglomérations urbaines au fond des plaines paraît, elle aussi, suivre une tendance prévisible. Dans bien des cas, la pénurie de logements a déjà été résorbée. Ça et là, un effectif inhabituel de logements disponibles attendent l'occupant. L'évolution de la construction devrait apparemment se dérouler à un rythme moins impétueux qu'au cours de la décennie écoulée.

## Orientations différentes

Pour nos campagnes, une telle constatation peut, selon l'optique, paraître réjouissante ou regrettable. Nous nous devons cependant d'opérer de claires distinctions lors de la définition de notre future propension à construire dans les campagnes. Je prendrai deux cantons à l'opposé l'un de l'autre, celui d'Argovie et celui des Grisons. Le peuplement de chaque canton procéda d'une orientation totalement différente. Dans le premier cas nous trouvons des industries qui ont servi de pôle d'attraction à l'établissement dans certaines zones. Nous y constatons aussi l'éloignement des villes de populations citadines lorsque la proximité du lieu de travail n'exclut pas un déplacement du domicile. Aux Grisons, en revanche, l'étendue de la superficie n'autorisait un tel processus de peuplement que dans une mesure restreinte. Nous devrons à l'avenir nous pencher aussi sur le cas d'une propen-

# Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Biel et leurs succursales dans le Jura bernois



Saignelégier  
Saint-Imier  
Evilard  
Biel

vous fournissent toute la gamme de balanciers

1365

## REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 4 44 22

24, rue Gottstatt

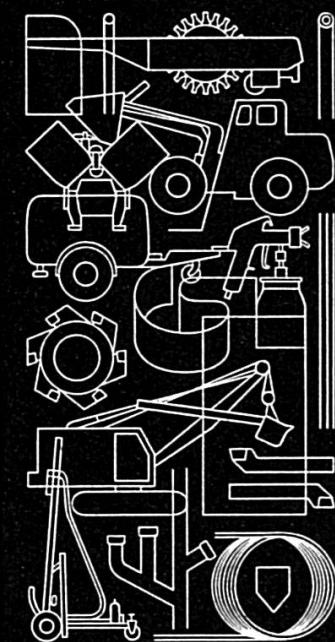


Ponts et chaussées  
Voies ferrées  
Revêtements de routes  
Bâtiments industriels

1366

**NOTZ**

Notz & Co. S.A. 2501 Biel/Téléphone 032 255 522



Aciers spéciaux  
Matières plastiques  
Métal dur  
Machines  
d'entreprise  
Compresseurs  
Outils pneumatiques

1367

## LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie  
créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération  
est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION  
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE  
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES  
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, tél. (032) 97 14 44

1306

sion à la construction de la population urbaine, mais à des fins totalement différentes. Ces espaces, nos campagnes, serviront dorénavant au dédoublement des cités en satellites.

Cette notion mérite d'être précisée : l'habitant d'une grande ville a pour coutume, surtout lorsqu'il a des enfants, de s'instituer un deuxième domicile en campagne. Si nous songeons aux imposantes zones de peuplement, nouvellement construites et parfaitement structurées, autour de Zurich ou de Bâle, nous comprenons fort bien cette aspiration. Car même la vue la plus imprenable au haut du huitième ou du douzième étage d'une tour d'habitation ne remplacera jamais le contact direct avec la nature, avec la terre.

### Le deuxième domicile

Si vous venez me dire que le domicile adjoint demeure le privilège des « dix mille » de la couche supérieure, je vous répondrai que le développement des pays nordiques, fortement socialisés, et desquels notre structure économique ne se différencie plus guère maintenant, nous confirme qu'à l'instar de l'automobile, le deuxième domicile est loin de rester un objectif hors de portée. Si, en 1960 à Stockholm, une famille sur six possédait sa deuxième habitation à la campagne, c'est aujourd'hui le cas d'une famille sur quatre. Les prévisions de la situation révèlent que, dans un avenir assez rapproché, il sera usuel dans les grandes villes suédoises qu'une famille sur trois possède un logement de rechange. Cette évolution s'est accélérée, à Stockholm, par l'extension des réseaux d'autoroutes et des raccordements urbains aux tronçons principaux. Les dix dernières années virent aussi une réduction considérable de la durée de travail, si bien que nombre d'usines ferment déjà leurs portes le vendredi à 15 heures. Je préciserais que les objectifs des syndicats new-yorkais des transports, lors de leur dernière grève, tendaient à l'adoption de la semaine de quatre jours. Puisqu'en Suède, nous comptons une voiture pour quatre habitants (enfants et vieillards inclus), nous pouvons considérer l'évolution prévue comme dérivant de l'ordre des choses.

### En Suisse

Quelles seraient nos propres déductions ? Nous sommes fixés quant à l'évolution du nombre de détenteurs de véhicules motorisés. Elle a suivi une courbe inattendue, et les experts estiment qu'en 1970, l'effectif des véhicules aura atteint le double de celui de 1960. La ville de Zurich ne dépasse-t-elle pas Stockholm à l'heure actuelle ? Quant à la réduction de la durée du travail, elle a suivi un développement similaire chez nous, et sera reprise par des milieux toujours plus étendus. La semaine de quatre jours sera un fait acquis d'ici à 1980 au plus tard. Finalement, nous pouvons même pressentir le jour où les réseaux d'autoroutes contourneront tous les grands centres d'habitation.

Dans le cas des Grisons plus spécialement, nous ne pouvons nous limiter à l'espace suisse. Des rayons urbains voisins de loin plus importants étendent leur réseau routier ou l'ont déjà fortement élargi.

Les Grisons jadis solitaires, couronnés de cols, viennent d'être rapprochés des grandes villes par le développement des communications. De la région de Come, Milan, Monza, Brescia et Bergame, qui compte environ 4 millions d'habitants, il fallait, il y a encore quinze ans, compter six à sept heures pour atteindre Saint-Moritz. Aujourd'hui, cette distance est couverte en trois heures trente ou quatre heures. De Munich, Augsbourg et Ingolstadt, en Allemagne du Sud, où nous recensons deux millions deux cent mille habitants, il fallait jadis sept à huit heures, alors qu'aujourd'hui, quatre heures et demie ou cinq heures suffisent. De Zurich à Coire, la durée de parcours a été abaissée de deux heures et demie à une heure et, de Bâle, de trois heures et demie à une heure et quarante minutes<sup>1</sup>.

### Buts de villégiature de fin de semaine

Coire et environs, dont Flims, Lenzerheide, Arosa, Klosters et Davos, pour ne citer que quelques noms célèbres, deviennent des buts de villégiature de fin de semaine pour les habitants de grandes villes telles Bâle et Zurich, tandis que l'Engadine devient l'apanage de ceux des centres industriels d'Italie du Nord et en partie même de Munich. Le perfectionnement et l'extension des réseaux routiers rendent ces régions extra-urbaines d'accès rapide et aisés ; ainsi, des séjours raccourcis, même ceux de fin de semaine, deviennent populaires. Les stations touristiques conventionnelles tendent, de par le perpétuel va-et-vient, à se transformer en simples lieux de transit. Des couches toujours plus étendues de la population, des bénéficiaires de revenus constamment plus divers parviennent, grâce au temps plus disponible, à se libérer des villes. Le besoin et l'aspiration croissante d'un logis de vacances qui peut, maintenant, être habité plus fréquemment et non seulement pendant quelques semaines par année, simplifient d'autant la satisfaction de la demande. L'évolution peut suivre plusieurs directions. Flims par exemple est devenue une sorte de pré-ville de saveur campagnarde. En revanche, Davos relève de la zone de peuplement d'une grande ville. Nous n'y voyons pas, comme à Flims, des bâtiments individuels surpasser les autres en nombre, car le caractère est marqué par un enchaînement de blocs d'appartements locatifs de vacances. Quel que soit leur visage, ces lieux se transforment, à certaines époques de l'année, en fantômes de solitude, toute boutique close. Une menue main-d'œuvre demeure seule sur les lieux pour recueillir les détritus et tout mettre en état.

La courbe de la demande pour les services publics subit de fortes fluctuations. Nous citerons la consommation d'eau, caractéristique, qui, à Pontresina par exemple, peut décupler en l'espace de vingt-quatre heures pour retomber au niveau de départ tout aussi rapidement. Dans les stations touristiques conventionnelles, caractérisées par une animation saisonnière, les pointes à la consommation étaient atteintes plus modérément et elles disparaissaient aussi progressivement. Compte tenu de la modulation accélérée en raison du tourisme de fin de semaine, la

<sup>1</sup> Un développement similaire s'opère dans toutes les autres régions touristiques suisses.

courbe de la consommation révèle maintenant une fréquence beaucoup plus fiévreuse. Les communes sur territoire desquelles se joue ce processus de peuplement des campagnes se trouvent, par conséquent, placées devant des problèmes presque insolubles, et sont grevées de charges financières pratiquement intolérables.

### **Les débuts**

Revenons pour quelques instants au passé : au début, quelques idéalistes épris de nature désirèrent initier des profanes aux trésors alpestres. Tantôt une auberge était agrandie, tantôt de simples hôtels, tenant lieu d'hospices, étaient implantés. Mais bien rapidement les rênes échappèrent aux doigts de ces pionniers, les affaires devenant florissantes. Les fameux palaces vinrent déparer les vallées isolées et élevées, les rives de lacs paisibles. Ils furent dotés d'un luxe outrepassant même celui des hôtels des grandes villes. Quelques individualistes n'hésitèrent pas à aller planter un chalet en des lieux tranquilles lorsque la vue y était spécialement attrayante. Et cinquante ans s'écoulerent de la sorte.

Sans doute les hôtels massifs et trop imposants déparaient-ils le paysage, mais ils ne se retrouvaient qu'en quelques lieux. Les chalets n'étaient pas forcément des chefs-d'œuvre non plus. Ils ne rompaient cependant pas totalement l'harmonie des environs. Il était encore parfaitement possible de résoudre les problèmes techniques qui surgissaient.

### **Une évolution prodigieuse en dix ans**

Depuis dix ans toutefois, l'évolution prend une tout autre allure, et elle constitue ni plus ni moins un débordement. L'industrie ne manquera pas de tirer les marrons du feu. J'ai acquis la conviction que déjà d'ici quelques années, l'habitation de fin de semaine, préfabriquée, fera son apparition sur le marché au prix peu onéreux de 25 000 à 30 000 francs. Quant au sort réservé aux campagnes, si aucune coercion n'est imposée à ce mouvement, nous préférons ne pas y songer. Les préliminaires que nous traversons actuellement peuvent nous donner certains points de repère quant à l'ampleur de ce débordement. Je me bornerai à deux exemples : une localité de l'Engadine supérieure, peuplée de 221 habitants, a, en 1964 seulement, cédé des parcelles à construire pour la contre-valeur de deux millions de francs environ. Un hameau absolument isolé de 71 habitants, situé à quelque 700 mètres au-dessus du fond de la vallée, a accordé des parcelles pour la construction de trente à quarante maisons à une société désireuse de se prémunir. D'autres localités dont les noms étaient encore, jusqu'ici, presque inconnus, communiquent des nouvelles tout aussi alarmantes qui précèdent leur appel au secours : « Que pouvons-nous faire ? »

A une époque prévisible, lorsque le tunnel routier du San Bernardino sera ouvert au trafic, nous disposerons d'un nouvel axe de liaison nord-sud, praticable aussi en hiver. Les localités du Rhin antérieur, Avers et les autres vallées latérales adjacentes n'ont aucune idée de ce qui va brutalement les submerger.

## Que faire ?

Ces perspectives réclament une urgente réponse au cri d'alarme « que pouvons-nous faire ? ». Deux tâches s'imposent clairement à nous : il faut d'abord qu'au niveau politique, des instruments régulateurs soient institués qui rendent possible l'établissement d'un ordre. Chaque commune doit en particulier être convaincue de la nécessité pour elle d'édicter une législation sanctionnant la construction, de reconnaître l'urgence d'un plan d'aménagement local, de l'incorporer, le cas échéant, à une planification régionale. Cette tâche est loin d'être une sinécure. Les communes de montagne sont particulièrement réfractaires à toute émanation d'autorité, et le citoyen en tant que tel aime à se gargariser de ses droits de libre Helvète. Il survient assez souvent qu'au cours d'une assemblée communale, une voix s'élève qui rappelle que nos ancêtres « ont chassé les baillis du pays, et c'est vous, les planificateurs, qui venez maintenant nous tyranniser par de nouvelles lois ? ». Ces libres Helvètes oublient par trop fréquemment que la liberté ne devient une réalité que lorsque l'égoïsme, par définition illimité, des particuliers, le manque d'égards envers autrui et l'ignorance des intérêts de la communauté sont férolement combattus.

Dans les Grisons, il n'existe pas d'autorité politique habilitée à exiger ou à mettre en œuvre de tels programmes de planification<sup>2</sup>. La seule voie disponible est ainsi celle de la conviction. La loi cantonale sur la construction, d'avril 1964, la dernière en date, à l'inclusion des dispositions régissant la planification régionale, se résume en deux pages dactylographiées. Il n'y a même pas de loi fédérale sur la construction. Les communes autonomes sont donc aujourd'hui seules responsables et à même de légiférer en la matière. Dans cinq à huit années, il devrait être possible de savoir si les exigences des tâches économico-politiques toujours plus vitales et d'une portée constamment plus vaste, ne dépassent pas ici les forces des communes. J'ai, quant à moi, la conviction que le mercantile droit foncier actuel se verra, au cours de la décennie à venir, soumis à une réglementation par voie constitutionnelle et que, remanié et élargi, il dépassera de loin les propositions de l'initiative socialiste qui a été repoussée par le peuple le 2 juillet 1967.

Cette question politique une fois résolue, il devient possible d'entreprendre l'examen des modalités techniques de planification : acquisition du matériel topographique, étude des moyens de communication et de transport, dépistage des sources et des points d'eau, modes d'élimination des eaux usées et d'évacuation des ordures.

Ici encore, le citoyen est appelé à assimiler de nouveaux concepts, à faire preuve de compréhension et d'esprit d'abnégation.

## Une nouvelle catégorie d'hôtes

Si nous entendons savoir comment nous organiser pour l'avenir, nous devons aussi savoir pour qui nous nous démenons. Pour la plus grande superficie des campagnes grisonnes, les problèmes sont condi-

<sup>2</sup> Cette constatation s'applique également à tous les autres cantons.

# Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

<b>Bévilard</b>	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) <b>(032) 92 15 51</b>
<b>Boncourt</b>	Hôtel A la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatheraf) <b>(066) 7 56 63</b>
<b>Courchavon</b>	Hôtel des Trois-Poissons Relais gastronomique	(Mme Lehmann) <b>(066) 6 14 78</b>
<b>Courgenay</b>	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) <b>(066) 7 11 65</b>
<b>Moutier</b>	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) <b>(032) 93 10 37</b>
<b>Laufon</b>	Hôtel du Jura Chaîne des rôtisseurs - Salle de conférences	(M. Regli) <b>(061) 89 51 01</b>
<b>La Neuveville</b>	Hôtel J.-J. Rousseau Relais gastronomique au bord du lac Jeux de quilles	(Jean Marty) <b>(038) 7 94 55</b>
<b>Porrentruy</b>	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) <b>(066) 6 11 41</b>
<b>Saint-Imier</b>	Hôtel des XIII Cantons Relais gastronomique du Jura	(M. Zibung) <b>(039) 4 15 46</b>
<b>Undervelier</b> 1358	Hôtel des Galeries du Pichoux	(M. Juillerat-Humair) <b>(066) 3 77 77</b>

# LOTERIE SEVA

Gros lot

# 100'000.-



50 voyages  
pour 2 personnes

1 semaine

**BERNE  
PARIS**

retour avec  
Swissair



# TIRAGE 31 AOUT

tionnés par le mode de vacances et son évolution, et par les bénéficiaires de ces vacances. Les hôtels arboraient jadis un style tout particulier et étaient fréquentés par des dynasties d'hôtes coutumiers de séjours prolongés et répétés. Cela explique leur attachement étroit au lieu de vacances élu. Nous comptons aujourd'hui de nombreux hôtels qui sont sporadiquement peuplés de nuées de clients déchargés par une agence et en tournée de voyage organisé, clients pour qui tel ou tel endroit devient par hasard le lieu de leurs vacances. Probablement même ne reviendront-ils jamais au même endroit. Ils ne sont donc plus des hôtes au sens traditionnel du terme. La station en question est alors aussi forcément dépouillée de sa destination primitive.

### **Appartements et maisons de vacances**

Une évolution analogue s'est dessinée dans le secteur de la construction de maisons d'appartements. Les habitants logés dans de tels blocs n'entretiennent, l'expérience le prouve, plus aucun contact avec la localité qui les héberge, même s'ils prennent l'habitude de toujours revenir. Ils forment une sorte de ghetto d'étrangers. Ces maisons d'appartements de vacances vont d'ailleurs avec préférence s'implanter où elles peuvent être atteintes facilement des grandes villes. Elles revêtent alors le caractère de ruches aux rayons agglutinés, animées d'un perpétuel remue-ménage.

La construction de maisons de vacances répond, en soi, à une tendance souhaitable, tant que des surfaces à bâtir existent, et que l'implantation exclut trop d'éparpillement. Pourtant considérables, les investissements sont la plupart du temps entrepris avec soin et avec plaisir, ce qui révèle un phénomène d'affectivité et, partant, d'attachement au lieu d'élection. Il devient possible de faire occuper de tels logements par une famille entière, amis quadrupèdes à sa traîne. Depuis sa tendre enfance, la jeunesse qui s'y épanouit éprouve des liens étroits avec sa patrie d'adoption. Et si la construction de maisons de vacances est liée à nombre de problèmes, en raison principalement de la raréfaction de terrains dont l'aménagement est particulièrement coûteux, la localité d'accueil reçoit des hôtes-amis qui s'intéressent à la physionomie de la localité et à son développement.

Il est devenu évident que le choix des points d'impact des composantes de la planification frappera le profil d'une localité pour des décennies. Si nous favorisons des logements-ruches, nous en éloignons tous les clients épris de calme. Par la construction de grands établissements d'hébergement ou d'habitations tirées en longueur, nous favorisons les spéculations foncières et toute la conjoncture de la construction devient alors fonction de critères de rentabilité.

### **Aménagement**

Sans doute l'aménagement systématique de parcelles à bâtir par des sociétés de construction implique-t-il l'avantage d'une procédure homogène où le respect d'un principe esthétique est possible, ce qui confère aux nouveaux quartiers prestance et originalité. Nous presupposons bien entendu qu'un tel groupement n'agisse que conscient de

ses responsabilités, condition au demeurant aléatoire... Je pense pouvoir en toute objectivité relever que les groupements de constructeurs conscients de leurs responsabilités se font plus rares encore dans les campagnes qu'ailleurs. Si jugement et bon sens font défaut, la meilleure réglementation de la construction requerra encore des efforts gigantesques avant qu'une solution réaliste soit trouvée, qui fasse courber l'échine à un rival d'une grande puissance financière.

Nous constatons derechef qu'il s'agit avant tout de savoir au départ quels sont les destinataires et les superficies cédées de parcelles locales. Dans la plupart des cas, les dés sont déjà jetés lors de la signature de l'acte de vente.

Une chose est certaine : la calme maisonnette perdue dans la nature, à l'orée d'un bois, sur les rives d'un scintillant lac de montagne, est devenue le rêve d'un siècle passé. Pour 90 % des « habitants de passage », c'est l'adieu au « petit chez-soi » dans les régions de campagne.

Chaque fois que je passe devant un minigolf, cela me fend le cœur : quel pitoyable tableau de notre décrépitude... Si l'espace encore revitalisant de nos libres campagnes doit s'imprégner d'un esprit miniatutrisé, des milliers de maisonnettes format standard bientôt commandées d'après catalogues seront déposées à même le carreau x ou y de terre réservée.

Lenzerheide nous en donne un avant-goût. Une vaste prairie peuplée de caravanes immobilisées en hiver comme en été. Elles reposent sur des socles de béton, ou sur roues.

### Inquiétantes perspectives d'avenir

Comme il fut, au prix de peines inestimables, possible de conférer un ordre aux quartiers de résidence des grandes villes, une solution ne doit-elle maintenant pas être apportée aux problèmes qui se posent dans les campagnes par l'invasion des villes roulantes ? A l'avenir, vous pouvez parfaitement adopter le concept non seulement de la ville roulante, mais aussi le compléter par celui de la ville volante. Ces villages de vacances ne se constitueront sans doute plus de la manière qui nous est habituelle. Bientôt nous les verrons sortir tout faits de fabrique, en tout ou en parties détachées, à moins qu'un hélicoptère ne vienne suppléer à la carence de routes d'accès insuffisamment larges.

Ces maisons-satellites seront livrées, plus qu'elles ne seront bâties, tant il est vrai qu'elles deviennent marchandise, au même titre que des chaussures ou des chaussettes. Cette mode nouvelle de s'instituer propriétaire exercera sur notre mentalité une influence que nous ignorons encore. Il ne s'agit vraiment plus de la construction d'une maison de vacances, mais d'un amoncellement de maisons les unes sur les autres. Je pense que même dans le canton des Grisons, les concepts en question conduiraient à des exagérations. Nous y verrons naître de véritables cités de maisons de vacances. L'analogie avec la ville n'appartient pas au premier chef du volume de l'habitat, mais aussi du caractère architectural. Comme dans les grandes cités, nous verrons enfin surgir en ces lieux des constructions de huit étages, des centres urbains, des grands magasins d'achat. Si cette évolution tient du paradoxe, elle est

pourtant corroborée par des exemples extérieurs, c'est incontestable. Je rappellerai les grandes cités de vacances en chantier en Californie, en Floride et, plus récemment, sur les îles espagnoles de Majorque, de Ténériffe, de même qu'en nombre de localités côtières de la Méditerranée.

Dans notre pays, des débuts sont déjà amorcés à Davos : en 1962 seulement, plus de mille habitations de vacances furent implantées pour quelque trois mille personnes.

### **Des chiffres ahurissants**

Les prévisions de l'évolution à Sils dans l'Engadine (elles servent aussi de fondement au plan des zones de cette localité) incluent des chiffres absolument ahurissants. Je suis d'avis que ces estimations sont présomptueuses, et qu'elles reposent sur une mauvaise planification. Pour Sils qui compte aujourd'hui 300 habitants et qui dispose de 1300 lits, le plan des zones est agencé en fonction de prévisions d'une population accrue à trente mille âmes.

Il importe que, pour les autres localités, de claires décisions endiguent une telle évolution au moyen de lois et de règlements de construction. Là également où une station de vacances se distingue délibérément d'une influence citadine, nous devons renoncer au concept d'une maison indépendante. Ce n'est que de la sorte qu'il est possible d'éviter que les sites de vacances aient une physionomie de villes-satellites en tenue de campagne. Un rapprochement systématique des bâtiments qui graviteraient autour de noyaux permettrait la sauvegarde d'un espace libre et de la nature. Cela semblerait contradictoire, et pourtant, seule une méthode collective de construction permettra la sauvegarde, en campagne, d'espaces vitaux harmonieux.

Tous les moyens doivent être conjurés pour l'encerclément du vieux village par une ceinture de protection. La pratique usuelle en matière d'extension villageoise ne tolère qu'une rigueur insignifiante. Nous en voulons pour preuve l'image du lait qui passe par-dessus bord : l'envergure de nos constructions d'avenir exige un renoyautage de leur localisation.

### **Les principes**

Il faut parvenir à conférer aux implantations villageoises une structure jeune et moderne. L'indépendance gardée au vieux village nous assure la latitude architecturale voulue qui nous libère des contingences d'une adaptation au style.

C'est aussi le procédé adopté aux termes des derniers plans d'aménagement local par exemple dans le canton des Grisons :

1. un scrupuleux respect des prescriptions de protection des sites lors de constructions à même les localités ; la promotion des réfections et rénovations d'édifices d'architecture typique ; l'aménagement des installations agricoles qui seraient désaffectionnées ;
2. la création de nouvelles zones autonomes de construction, si possible sur des parcelles de terre non arable ; les terrains non

agricoles incluent aussi ceux qui ne se prêtent pas à la mécanisation moderne ; ce sont précisément les endroits de prédilection et d'élection des habitations de vacances, en raison du panorama imprenable (terme aux effets toujours séduisants).

Le vieil antagonisme entre protection de la nature et construction moderne s'estompe. L'architecte peut établir un plan qui, tout en tenant compte de la sauvegarde des beautés de la nature, soit libéré de réminiscences strictement locales.

#### Quatre facteurs

N'oublions pas, enfin, les ordres de grandeur de l'avenir : ce n'est pas une utopie que de supposer que le quart du volume de construction des grandes villes se satellisera sous forme d'habitations de rechange dans nos campagnes. Pour d'aucuns, ce processus peut tenir du cauchemar, mais cette évolution est l'inévitable résultante de quatre facteurs : le mieux-être croissant, les loisirs supplémentaires, l'extension du réseau d'autoroutes et des moyens de déplacement, les constructions préfabriquées.

Cela vaut la peine de s'arrêter à ce problème, afin de sauver pour les habitants opprimés des grandes villes un lambeau au moins de leurs rêves et d'empêcher que le pays ne devienne la proie d'un développement chaotique.

Je voudrais conclure par une note personnelle : je suis profondément attaché aux paysages dont je planifie l'aménagement. Ils virent les ébats de ma jeunesse dans une symphonie de glaces et de cimes. Adulte, et au demeurant plus modeste, je déambule par monts et par vaux, et je sens grandir en moi la révolte et gronder la colère lorsqu'avec une tristesse toujours plus profonde, je vois se perpétrer tant de destructions inutiles, et des horreurs envahir la terre de mon beau pays. L'ignorance, la sottise et la cupidité sont des monstres devant lesquels le planificateur ne peut que se cabrer.

T. W.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtefary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.